

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Fontainemelon
du lundi 02 mai 2011, Maison de Commune, à 20h00**

Présidence : Mme Marie-Laure Béguin Mettraux.

La Présidente ouvre la séance à 20h00.

Elle souhaite la bienvenue au public venu assister à la séance.

Elle donne lecture de la correspondance, soit :

- courriel du 09.03.2011 de Mme Isabelle Fiset, présentant sa démission du Conseil général.

1. Appel :

- 26 conseillers généraux présents
- 2 conseillers généraux excusés, soit : Mme Orietta Tullii et M. Serge Guye-Bergeret
- 1 conseiller général absent, soit : M. Raymond Favre
- 1 conseillère générale démissionnaire, soit : Mme Isabelle Fiset
- 5 conseillers communaux présents
- 1 administrateur présent
- 1 personne de l'administration communale présente

La Présidente signale que la majorité pour les votes est à 13 voix.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011
3. Procès-verbal de la séance du 14 février 2011
4. Nomination d'un membre au Conseil d'Etablissement Scolaire
5. Comptes 2010 :
 - a) rapport de la commission financière
 - b) rapport du Conseil communal
 - c) adoption des comptes 2010
6. Nominations réglementaires :
 - a) du/de la président/e du Conseil général
 - b) du/de la vice-président/e du Conseil général
 - c) du/de la secrétaire du Conseil général
 - d) du/de la vice-secrétaire du Conseil général
 - e) de deux questeurs du Conseil général
 - f) de cinq membres de la commission financière
7. Demande de crédit pour l'achat d'illuminations de Noël
8. Demande de crédit pour l'achat d'une planche à neige et d'une saleuse
9. Demande de crédit pour la réfection du toit de Nord 5
10. Informations du Conseil communal
11. Information(s) des commissions (**rapport écrit par chaque commission, présenté oralement et remis par écrit à l'administration**)
12. Divers

Avant de passer au point 2, la Présidente demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011 :

Le procès-verbal est accepté par 24 oui et 1 abstention. La Présidente remercie l'administration pour sa rédaction.

3. Procès-verbal de la séance du 14 février 2011 :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. La Présidente remercie l'administration pour sa rédaction.

4. Nomination d'un membre au Conseil d'Etablissement Scolaire :

M. Jean-Luc Jordan , au nom du parti libéral-radical, propose M. André Soguel.

Cette personne est élue tacitement.

La Présidente félicite M. André Soguel pour sa nomination.

5. Comptes 2010 :

Les comptes sont passés en revue page par page. Aucune question n'est formulée.

La lecture des comptes étant terminée, la Présidente donne la parole au représentant de la commission financière.

5A. Rapport de la Commission financière :

Le rapport de la Commission financière est lu par M. André Soguel; il est annexé au présent procès-verbal.

5B. Rapport du Conseil communal :

M. Pierre-André Stoudmann commente les comptes 2010 au moyen d'un diaporama.

En préambule, il revient sur un point soulevé par la commission financière au niveau de l'entretien des véhicules communaux. Il est vrai qu'il y a un dépassement de CHF 15'639.05 par rapport au budget. Il rappelle que celui-ci est composé de CHF 13'389.-- d'achats d'accessoires pour le petit tracteur, soit la planche à neige et la saleuse que nous avons dû acheter pour nous permettre de passer l'hiver. Comme l'a relevé M. André Soguel, nous avons des véhicules et du matériel performants, mais nous avons également du personnel performant. Personnellement, il est allé à 3 heures du matin avec M. Raymond Jeanneret voir comment cela fonctionne et il relève que l'on peut tirer un grand coup de chapeau à nos cantonniers, car le déneigement n'est pas un travail évident. S'il est vrai qu'ils ont du matériel performant, ils le sont également.

Pour revenir aux comptes 2010, M. Pierre-André Stoudmann confirme qu'ils sont très réjouissants. Ce ne sont pas forcément les meilleurs comptes que nous avons eus jusqu'à maintenant, mais par rapport à d'autres communes, Fontainemelon se trouve dans une situation particulièrement enviable.

Il donne une présentation, au moyen de graphiques, des écarts entre le budget 2010 et les comptes 2010, ainsi qu'entre les comptes 2009 et les comptes 2010.

Au chapitre des finances et impôts, nous avons une augmentation par rapport au budget de 20,5 %, soit un montant de CHF 749'513.73 si l'on veut être très précis. L'augmentation par rapport aux comptes 2009 est de 17,5 %, soit CHF 654'263.78.

Au chapitre de l'économie publique, nous avons une petite diminution sur laquelle il ne souhaite pas s'attarder.

Au chapitre de l'environnement, nous avons une augmentation de charges de 1,6 %, soit un montant de CHF 2'874.85 par rapport au budget, alors que par rapport aux comptes 2009, cela donne une diminution de charges de 5,9 %, soit un montant de CHF 11'716.40.

Au chapitre de la prévoyance sociale, nous avons une augmentation de charges de 8,8 %, soit un montant de CHF 63'048.58 par rapport au budget, et de 8 %, soit CHF 57'542.59, par rapport aux comptes 2009.

Au chapitre de l'instruction publique, nous avons une augmentation de charges de 5,3 %, soit un montant de CHF 89'612.40 par rapport au budget, et de 13 %, soit CHF 214'063.70 par rapport aux comptes 2009. L'instruction publique nous coûte effectivement plus cher que prévu, mais globalement, les charges sont maîtrisées.

Il présente ensuite le détail des rentrées fiscales. L'impôt foncier ne présente pas de grande variation. Ce sont toujours les rentrées de l'impôt des personnes morales qui nous font bien vivre. Par rapport au budget, l'augmentation est de 50.1 %, soit CHF 300'326.05 et de 139,4 % par rapport aux comptes 2009, soit CHF 524'263.25.

Il est également intéressant de relever l'impôt des frontaliers qui présente une augmentation par rapport au budget de 49,2 %, soit CHF 147'475.--. Il n'y a donc pas que des personnes morales, mais également ceux qui y travaillent, et cela est particulièrement réjouissant.

Il souhaite également mentionner le revenu des personnes physiques. La presse a mentionné que passablement de communes se plaignent du fait que les revenus fiscaux des personnes physiques ont diminué. A Fontainemelon, nous perdons un peu au niveau des revenus, soit CHF 32'971.45 par rapport aux comptes 2009, mais nous gagnons au niveau de l'imposition de la fortune. L'encaissement de l'impôt des personnes physiques reste donc stable.

M. Pierre-André Stoudmann démontre ensuite la répartition des charges, soit : l'enseignement 44 %, la prévoyance 19 %, le trafic 13 %, l'administration 12 %, l'environnement 5 %, la culture 3 %, la sécurité 2 % et la santé 2 %.

Il procède à la même démonstration au niveau des produits, soit : les impôts 86 %, les immeubles 12 % et l'économie publique 2 %.

Il présente ensuite les chiffres de 2002 à 2011 de la péréquation financière. Pour l'année 2010, le montant payé est de CHF 707'602.-- par rapport au budget de CHF 704'817.--, soit une augmentation de CHF 2'785.--.

Il peut ainsi dire que les chiffres sont bien tenus de la part du Canton. Nous avons une baisse par rapport aux comptes 2009, qui est due au fait que l'exercice 2009 était moins bon que les autres années et également au fait que certaines communes ont baissé leur coefficient et ont une situation financière qui s'est améliorée.

La fortune passe de CHF 7'424'094.-- à CHF 7'904'452.--, soit le virement du bénéfice de CHF 480'358.--. Il estime qu'il sera possible d'atteindre les 8 millions à fin 2011.

Il effectue une démonstration de l'évolution du cash flow. Il présente les résultats de 2004 à 2010 et constate que le résultat de 2010 est de CHF 480'358.--. Pour l'année 2009, celui-ci était de CHF 100'558.--. Les amortissements de 2010 sont de CHF 318'012.-- alors que ceux de 2009 étaient de CHF 295'809.--. Le résultat de 2010 est donc de CHF 798'370.--. Celui de 2009 était de CHF 396'367.--.

Il commente ensuite les rentrées d'impôts et présente un graphique de l'ensemble des impôts de 2008 à 2010. Par rapport à 2009, l'augmentation est de CHF 600'910.--. En répartissant les montants des personnes physiques, des personnes morales et des divers, il est possible de se rendre compte que l'augmentation pour les personnes physiques est de CHF 18'377.--. En ce qui concerne les personnes morales, les chiffres mentionnés ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux énoncés par la Commission financière, car cette dernière a inclus l'impôt foncier dans le montant des personnes morales. Alors que les comptes sont établis par rubrique au niveau du compte d'exploitation, la Commission financière, quant à elle, a travaillé au niveau des comptes par nature. Enfin, les divers représentent une augmentation de CHF 6'496.--.

Il expose ensuite la structure du bilan, en commençant par l'actif, qui se présente ainsi : disponibilités 7,4 %, avoirs 8,9 %, placements 32,3 %, actifs transitoires 4,6 %, investissements 46,3 %, prêts et participations permanentes 0,3 % et financements spéciaux 0,2 %.

Il procède de même pour le passif, soit : dettes à court terme 12,6 %, dettes à moyen et long terme 21,2 %, passifs transitoires 6,2 %, financements spéciaux 2,6 % et la fortune de 57,4 %. Il explique que la dette à court terme est passée de 0,5 % en 2009 à 12,6 % en 2010 en raison de l'emprunt de 1,6 million que nous avons renouvelé en prêt Libor et qui sera échu en juin de cette année.

Pour terminer, il signale que chacun a reçu ce soir la planification financière de 2011 à 2015. Il attire l'attention sur notre excédent de recettes de CHF 480'357.89, sur les amortissements ordinaires et supplémentaires de CHF 318'011.85, ce qui nous fait atteindre un afflux de fonds de CHF 798'369.74. En tenant compte du crédit-cadre et des investissements, le surplus de financement se monte à CHF 399'160.04, ce qui nous permet d'amortir la dette pour un montant de CHF 332'200.--. Nous diminuons donc ainsi notre endettement.

5C. Adoption des comptes :

La Présidente ouvre le débat.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

6. Nominations réglementaires :

La Présidente informe qu'elle va traiter l'entier du point "nominations réglementaires" avant que l'ancien bureau du Conseil général ne cède sa place au nouveau.

a) du/de la président/e du Conseil général :

Mme Fabienne Kunz Brenet, au nom du parti socialiste, propose Mme Marie-Pierre Tullii.

Cette personne est élue tacitement, par applaudissements.

b) du/de la vice-président/e du Conseil général :

M. Jean-Luc Jordan, au nom du parti libéral-radical, propose M. Steven Kaeser.

Cette personne est élue tacitement, par applaudissements.

c) du/de la secrétaire du Conseil général :

M. Jean-Luc Jordan, au nom du parti libéral-radical, propose Mme Lucrezia Cosi.

Cette personne est élue tacitement, par applaudissements.

d) du/de la vice-secrétaire du Conseil général :

M. Angel Tames, au nom du parti socialiste, propose Mme Fabienne Kunz Brenet.

Cette personne est élue tacitement, par applaudissements.

e) de deux questeurs du Conseil général :

Mme Fabienne Kunz Brenet, au nom du parti socialiste, propose M. Laurent Heiniger.

M. Jean-Luc Jordan, au nom du parti libéral-radical, propose M. Gilles Peter.

Ces personnes sont élues tacitement, par applaudissements.

f) de cinq membres de la Commission financière :

M. Jean-Luc Jordan, au nom du parti libéral-radical, propose MM. Mario Craveiro, Philippe Perfetti et André Soguel.

Mme Fabienne Kunz Brenet, au nom du parti socialiste, propose MM. Armand Blaser et Laurent Heiniger.

Ces personnes sont élues tacitement, par applaudissements.

La Présidente cède sa place au nouveau bureau et remercie Mmes Orietta Tullii et Marlyse Monnard pour leur collaboration durant son année de présidence.

M. André Soguel remet une petite attention à la présidente sortante, pour la remercier de son année de présidence.

La séance se poursuit sous la présidence de Mme Marie-Pierre Tullii.

Elle remercie Mme Marie-Laure Béguin Mettraux pour son année présidentielle. Elle a su mener avec brio, compétence, tact et parfois fermeté les débats qui ont eu lieu durant cette année. Si l'on devait résumer sa manière de faire, ce serait peut-être une main de fer dans un gant de velours. Elle remercie les membres du Conseil général de l'avoir élue ce soir, car il n'est pas toujours courant d'accéder directement au poste de Présidente sans avoir d'abord fait ses gammes, et de lui témoigner leur confiance quant à sa capacité de diriger les futures séances. Elle espère être à la hauteur des attentes de chacun, que l'année à venir sera riche en débats et en décisions constructifs et que les membres pourront travailler ensemble pour le bien des habitants de la Commune de Fontainemelon.

7. Demande de crédit pour l'achat d'illuminations de Noël :

La Présidente ouvre le débat.

M. Armand Blaser avoue que, lorsqu'il a découvert les illuminations l'année passée lors de la période de Noël, il s'est réjoui de l'effort du Conseil communal d'essayer d'amener un peu de lumière et d'atmosphère chaleureuse dans le village. Il s'est également réjoui de voir que la technique qui avait été utilisée était une technique de lampes LED, donc relativement économe en énergie. Mais il n'arrive pas à partager l'enthousiasme qui, semble-t-il, fait l'unanimité sur la beauté de ces illuminations. Pour être un peu raide dans ses propos, il souligne que la lumière bleutée est extrêmement froide et moche à souhait et les motifs qui ont été achetés sont moches eux aussi, car ils sont extrêmement denses et l'on n'y distingue à peu près rien lorsque l'on passe en voiture. Personnellement, s'il s'agit d'étendre ce type d'illuminations-là, il ne peut pas souscrire à cet arrêté. La réflexion sur ce sujet se pose maintenant dans plusieurs localités, notamment par rapport aux dépenses énergétiques. Ce qu'il aurait souhaité, c'est qu'il y ait une petite réflexion qui précède, pour savoir comment on arrive, de manière relativement modeste et économe en matière d'énergie, à embellir un village tel que le nôtre, car il n'y a pas que la solution de mettre des illuminations moches. En désespoir de cause, il fait la proposition de renvoyer ce rapport à un groupe ad-hoc qui réfléchisse à d'autres manières d'illuminer le village. Au minimum, il demande à ce que, si l'on devait mettre des illuminations autour des éclairages, ce soient des illuminations chaudes, c'est-à-dire avec une lumière qui tende vers le jaune, plutôt que des illuminations froides, qui fait remettre aux gens un bonnet et une écharpe de plus. Il peut cependant imaginer que c'est en désespoir de cause qu'il fait sa proposition.

M. César Pessotto fait remarquer qu'il trouve, pour sa part, les illuminations très jolies et que lorsqu'il en a parlé avec certaines personnes de notre population, les gens ont tous déclarés apprécier ces illuminations.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.

Celle-ci est acceptée par 20 oui, 4 non et 1 abstention.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.

Celui-ci est adopté par 17 oui, 6 non et 2 abstentions.

8. Demande de crédit pour l'achat d'une planche à neige et d'une saleuse :

La Présidente ouvre le débat.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.
Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est adopté à l'unanimité.

9. Demande de crédit pour la réfection du toit de Nord 5 :

La Présidente ouvre le débat.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.
Celle-ci est acceptée par 24 oui et 1 abstention.

La Présidente donne lecture de l'arrêté.
Celui-ci est adopté par 24 oui et 1 abstention.

10. Information(s) du Conseil communal

Mme Chantal Fuchs informe que le Conseil communal a arrêté la date du Noël du village au mercredi 21 décembre 2011. Mmes Carole Maillardet, Myriam Lüthi Clément et Anne Challandes continueront à faire partie du comité d'organisation.

M. Joel Frossard effectue une présentation au moyen du beamer. Il signale que le Conseil communal tient à informer le Conseil général d'un projet immobilier sur la parcelle n° 1327 à la rue de la Côte, qui sera prochainement mis à l'enquête dans la feuille officielle. Il s'agit d'une parcelle de 5203 m², dont 4167 m² sont constructibles; les 1036 m² restants sont de la forêt. A ce jour, une coopérative s'est approchée de la commune pour un projet d'immeuble locatif, puisqu'il s'agit d'une zone de haute densité. Cet immeuble serait comparable aux autres immeubles qui longent la rue de la Côte. La Commission d'urbanisme a déjà été consultée préalablement sur ce projet, qui doit faire l'objet de dérogations, notamment concernant la distance à la forêt, qu'il faut ramener à 15m, et le nombre de niveaux apparents puisqu'au vu de la pente de la parcelle, l'entrée de garage comptant comme étage apparent, il faudrait ajouter un demi-étage pour compenser cette entrée de garage. La Commission d'urbanisme sera consultée lors de sa prochaine séance et le Conseil communal va continuer les négociations avec la coopérative intéressée. Au niveau du terrain, qui est une parcelle communale, il y a deux options envisagées, soit une vente de la parcelle ou un droit de superficie d'une durée allant de 70 à 100 ans, comme cela se fait parfois dans d'autres communes. Le Conseil communal reviendra au Conseil général avec ce projet lorsqu'il aura une proposition à soumettre.

Mme Marie-Pierre Tullii demande ce qu'il adviendra des garages individuels de trouvant au nord de la rue de la Côte.

M. Joël Frossard répond que ces garages ne font pas partie de cette parcelle et qu'ils subsisteront, puisqu'ils appartiennent à un privé.

M. Armand Blaser demande où se situera le bâtiment sur la parcelle.

M. Joël Frossard en montre l'emplacement sur le plan projeté.

M. André Otter demande si les places de parc situées sur la route devant cette parcelle seront supprimées.

M. Joël Frossard répond que le Conseil communal y réfléchit, mais qu'elles seront probablement supprimées.

M. Denis Boillat demande quel est le nombre d'appartements prévus.

M. Joël Frossard répond qu'il y aura 27 appartements, soit 9 appartements de 4 ½ pièces, 9 appartements de 3 ½ pièces et 9 appartements de 2 pièces

M. Mario Craveiro demande si ces appartements seront en location ou à la vente.

M. Joël Frossard répond que ce seront des appartements mis en location.

M. Jean-Jacques Bolle signale qu'au sein de la Commission d'urbanisme, il a été parlé des jardins qui sont loués à cet endroit. Il souhaite savoir si des tractations sont toujours d'actualité pour trouver un autre emplacement pour ces jardins.

M. Joël Frossard répond que le Conseil communal est actuellement en réflexion pour déplacer ces jardins sur la parcelle communale qui se situe sur le cadastre des Hauts-Geneveys, au bout de la rue Vyfonte. En effet, après la dernière villa au nord de la rue Vyfonte, il y a un champ, qui se situe sur le cadastre des Hauts-Geneveys, mais qui appartient à la commune de Fontainemelon. Le Conseil communal doit encore prendre contact avec les propriétaires voisins de la parcelle et avec le Service cantonal de l'agriculture, afin d'avoir leur bénédiction.

M. Jean-Jacques Bolle, à titre personnel, souhaiterait que cela se fasse car c'est un apport social important pour les gens qui s'occupent de ces jardins.

M. Pierre-André Stoudmann répond qu'il s'agit de l'une des conditions au projet.

M. Marcel Leuenberger demande aux membres de la Commission place de jeux de se retrouver quelques minutes en fin de séance pour fixer une date.

M. Pierre-André Stoudmann souligne que le 20 juin 2011, le Conseil général va devoir prendre une décision extrêmement importante, pour l'avenir non seulement de notre commune mais également du district du Val-de-Ruz. Il souhaite donner certaines informations qui ne figureront pas sur les documents qui seront remis aux membres des Conseils généraux. Il précise que le dossier en vue du 20 juin sera de 100 à 107 pages et en souhaite d'ores et déjà une bonne lecture à chacun.

Il effectue une présentation au moyen du beamer concernant la convention de fusion des communes et les remarques faites par les Conseils généraux du Val-de-Ruz lors de l'étude de la convention de fusion. Il passe en revue les différentes remarques faites par les communes, en spécifiant à chaque fois celles qui ont été acceptées ou refusées, afin que chacun puisse juger du travail effectué par le comité de fusion.

Les articles qui ont été modifiés sont les suivants :

- Article 2, alinéa 2
Nom : Les noms des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers cessent d'être ceux d'une commune pour devenir les noms des villages sis sur le territoire de la nouvelle commune.
- Article 2, alinéa 3
Nom : Les habitants et les habitantes, les citoyens et les citoyennes de la nouvelle commune sont désigné-es sous le terme "les Vaudruziens et Vaudruziennes".
- Article 5
Organisation de l'administration : L'organisation administrative de la nouvelle commune est déterminée au moment de la fusion en fonction des locaux disponibles.
Elle est partiellement centralisée sur trois ou quatre sites répartis géographiquement de manière équitable sur l'ensemble du territoire, qui serviront de guichets de prestations et d'information.
- Article 7
Garantie d'un siège : Depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la fin de la législature 2016-2020, les anciennes communes bénéficient de la garantie d'un siège au Conseil général pour autant que le village présente une candidate ou un candidat.
- Article 8
Conseil communal : Le Conseil communal de la nouvelle commune est composé de 5 membres élus par le Conseil général.
- Article 9
Fonction à plein temps : Occupés à plein temps, les membres du Conseil communal ne sont pas autorisés à exercer d'autres professions.
Le taux d'occupation des Conseillers communaux sera réexaminé à la fin de la première législature.
Les salaires des Conseillers communaux au bénéfice de rentes sont plafonnés au salaire ordinaire qui prévaudra.
- Article 22 : Les nouvelles autorités communales sont tenues de mettre en place un mécanisme de maîtrise des finances et de limite de l'endettement permettant à la nouvelle commune d'atteindre durablement l'équilibre financier.
- Article 26 : Dès l'acceptation de la présente convention par la population des quinze communes, les autorités des communes signataires sont tenues de s'informer réciproquement des décisions d'investissement qu'elles entendent soumettre à leur législatif respectif.
Le même devoir existe notamment lors de l'engagement de personnel pour une durée indéterminée.

M. Pierre-André Stoudmann rappelle que le 20 juin, il ne sera plus possible d'amener des modifications dans la convention de fusion.

Il souhaite ensuite donner des informations au sujet du coefficient d'impôt, afin que chacun puisse voir l'incidence financière d'un taux à 61 au lieu de 57 en fonction de différents revenus pour un couple marié.

Il présente les exemples suivants au moyen de graphiques au beamer :

Pour un revenu imposable de CHF 60'000, la différence d'impôt entre un taux à 57 et un taux à 61 est de CHF 166.55 pour une année.

Pour CHF 80'000.--, la différence est de CHF 273.45.

Pour CHF 110'000.--, la différence est de CHF 445.45.

Pour CHF 200'000.--, la différence est de CHF 1'010.90.

En ce qui concerne le budget prévisionnel, il a entendu beaucoup de choses ces derniers temps dans le Val-de-Ruz, où il semble passer pour un magicien car les gens disent qu'il fait des tours de passe-passe pour établir un coefficient à 61. Il demande l'aide de ses collègues pour faire une démonstration du tableau de bord qui a servi à analyser les budgets des 16 communes. En ce qui le concerne, il y a 75 heures de travail. Le travail consistait à chercher toutes les imputations et à la regrouper, afin de constituer le total de charges et celui des revenus, sans les revenus des personnes physiques. C'est une fois ce travail accompli qu'ils sont arrivés à 61 %. Il n'apprécie donc pas que l'on vienne dire que le groupe "finances" a essayé de magouiller pour arriver à ce coefficient. La démarche s'est faite dans les règles de l'art. Il est vrai que toutes les communes du Val-de-Ruz sont gagnantes, sauf nous, et Fontaines qui reste à l'identique. Mais il pense qu'à ce jour, lorsque l'on voit les synergies que l'on pourra donner à cette nouvelle commune, cela en vaut vraiment la peine.

Il motive chacun à parler de cette fusion. Il est à disposition pour toute information ou si la population ne comprend pas certaines choses. Il a déjà rencontré 3 personnes du village à ce sujet. Il y a beaucoup d'information à donner et il invite chacun à étudier le dossier et à voter oui le 20 juin.

11. Information(s) des commissions (rapport écrit par chaque commission, présenté oralement et remis par écrit à l'administration) :

La Présidente prie chaque commission de lire son rapport et de le remettre ensuite à l'administration communale pour archivage.

Mme Marie-Pierre Tullii donne lecture du rapport annuel de la Commission accueil parascolaire.

M. Jean-Jacques Bolle donne lecture du rapport annuel de la Commission pour les aînés.

M. André Soguel donne lecture du rapport de la Commission Avenir Ferme Matile

M. Denis Boillat donne lecture du rapport annuel de la Commission de Culture et Loisirs.

M. André Soguel informe que la Commission financière a présenté son rapport ce soir, sous le point 5A.

M. Patrick Lardon informe qu'il n'est pas le Président de la Commission de modération et que celle-ci n'a pour l'instant plus de Président, raison pour laquelle il n'y a pas de rapport ce soir. Le Conseil communal a pris les dispositions pour convoquer cette commission ces prochains jours afin d'en recomposer le bureau.

M. Patrick Lardon donne lecture du rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations.

M. César Pessotto donne lecture du rapport annuel de la Commission de police du feu.

M. Denis Boillat donne lecture du rapport de la Commission place de jeux.

M. Patrick Lardon donne lecture du rapport annuel de la Commission de salubrité publique.

M. Joël Frossard donne lecture du rapport annuel de la Commission d'urbanisme.

Mme Marie-Pierre Tullii informe que le Conseil d'Etablissement Scolaire présente son rapport sur la base de l'année scolaire. Il sera déposé au bureau communal en août 2011 et à la disposition du Conseil général.

La Présidente demande si un délégué au sein d'un Conseil intercommunal souhaite s'exprimer.

M. Jean-Luc Jordan, en tant que délégué à l'association Région Val-de-Ruz, informe que les comptes 2010 ont été refusés. La ventilation de certains comptes n'était absolument pas claire et il lui aurait été impossible de répondre à l'une ou l'autre question de conseillers généraux sur ces comptes. Les délégués seront donc reconvoqués prochainement.

M. Jean-Jacques Bolle, en tant que délégué à Spival où il siège en compagnie de M. Joël Frossard, informe que les comptes 2010 ont été acceptés en 10 minutes, sans aucune question. Une demande de crédit a ensuite été votée pour remplacer un filtre à diatomée. Celle-ci a été acceptée à l'unanimité. Mise à part cela, rien de transcendant, si ce n'est une légère augmentation du prix des abonnements.

M. André Soguel, en tant que délégué au SEVRE, informe que les comptes 2010 ont été acceptés et que le SEVRE a été dissout.

M. Marcel Leuenberger annonce la date de la nouvelle assemblée pour les comptes de la Région Val-de-Ruz qui est fixée au 24 mai.

12. Divers :

M. André Soguel aimerait revenir sur la fusion des communes et le futur vote du 20 juin. Il imagine que le Conseil général de Fontainemelon va accepter la fusion, cela va en tout cas de soi pour sa part. Il se réjouit d'entendre M. Pierre-André Stoudmann être une pareille locomotive, mais se fait un peu de souci par rapport à notre population. Il estime qu'il faut qu'il y ait une bonne communication afin que, lors de la votation du mois de novembre, tous les citoyens de Fontainemelon aient bien compris l'enjeu. Il se demande si l'on ne pourrait pas décider ce soir de former une petite commission de travail des deux partis qui œuvrerait avec le Conseil communal, mais sans se disperser sur le sujet.

Il aurait peut-être dû présenter une motion, mais il pense que le Conseil général peut peut-être en discuter ce soir afin de voir si le 20 juin, il ne serait pas possible de décider quelque chose de concret. Il estime que c'est dans cette direction qu'il faut aller.

Mme Fabienne Kunz Brenet admire le travail que fait M. Pierre-André Stoudmann. Elle pense qu'il serait nécessaire de faire une présentation publique, voire même deux, car les gens ne viennent généralement pas à la première séance. En effet, bien souvent, les quelques personnes qui sont venues en parlent autour d'elles et les autres regrettent alors de n'être pas venues. Elle pense que cela s'avère nécessaire et qu'il ne faut pas en faire l'économie, car Fontainemelon a réellement un problème avec la hausse du coefficient d'impôt qui va mal passer. Elle rejoint le point de vue de M. André Soguel et se déclare favorable à la fusion.

M. Pierre-André Stoudmann les remercie de se préoccuper de l'information car il pense qu'effectivement celle-ci est primordiale, non seulement chez nous, mais également ailleurs. Il est très pris par cette aventure, qui n'est pas forcément facile, mais passionnante. Il va être engagé dans différentes communes où ce dossier est nettement plus chaud que chez nous, et cela déjà au niveau du Conseil général. Le Conseil communal a également évoqué ce sujet et il pense qu'organiser de grandes séances, où l'on réunit toute la population, n'est pas la panacée. Il serait plutôt favorable à faire de la proximité, par des séances régulières d'information de juin à novembre, quitte à se répéter. La population est beaucoup plus réceptive et pose plus de questions lorsqu'il y a peu de monde que lors de séances où il y a 300 à 400 personnes et que les gens sont intimidés. Il pense qu'il serait bien que les deux partis politiques travaillent avec le Conseil communal pour en discuter. Il est aussi possible d'imaginer un débat public. Personnellement, il s'est rendu au débat public organisé par Bevaix, Cortaillod et Boudry, soit la future commune de Pontareuse, où les intervenants étaient des Conseillers généraux des trois communes, où il y avait les pour et les contre.

M. Pierre-André Stoudmann compte sur chacun pour motiver les troupes, car les conseillers généraux vont être interpellés par la population. Tout le monde a pu voir ce soir que l'augmentation d'impôt est gérable et il pense que c'est un mal nécessaire.

Mme Fabienne Kunz Brenet pense que le Conseil communal est bien mieux informé que le Conseil général et qu'au lieu de prendre à chaque fois deux heures avec une personne, il serait préférable, voire nécessaire, de faire des séances publiques

M. Pierre-André Stoudmann estime qu'il s'agit de l'avenir de notre commune. Fontainemelon aurait très bien pu dire au départ qu'elle n'était pas intéressée et qu'elle ne prenait pas le train, mais cela aurait été dommage. Il faut reconnaître que Fontainemelon apporte une substance financière importante dans le cadre de la fusion. Si nous, ou la commune de Fontaines, ne rejoignons pas la fusion, il est clair que le coefficient ne sera plus le même. Il ne peut pas imaginer Fontainemelon seule au milieu d'une commune de 12 ou 13. Cela impliquerait que Fontainemelon devrait payer l'eau, les pompiers, la piscine et tous les syndicats intercommunaux que l'on connaît. C'est donc effectivement un dossier qui mérite que l'on s'y attarde et que l'on y consacre un peu de temps, mais il aimerait déjà aller au 20 juin et que le Conseil général de Fontainemelon montre un signe fort à la population en soutenant le projet. Le Conseil communal l'a d'ailleurs déjà fait, puisqu'il soutient le projet à l'unanimité, et il profite de l'occasion pour remercier ses collègues de participer aux réflexions qu'il leur apporte le lundi soir.

La Présidente remercie les intervenants et recentre le débat sur la proposition de M. André Soguel de créer une éventuelle commission.

M. Jean-Luc Jordan ne pense pas que l'on doive créer une commission. Au niveau de ce qu'il se passe pour Pontareuse par exemple, il se déclare surpris de constater qu'il n'y a pas encore eu de débat citoyen. Finalement, ce débat a lieu une fois que les Conseils généraux se sont exprimés et il faut se préparer à cela. Il y a bien eu des séances d'information, où il y avait quelques intéressés, mais il ne faut pas oublier que c'est la masse qui va voter. Pour sa part, il est souvent interpellé, non pas uniquement par des personnes de la commune, mais par des personnes du district, au travers des sociétés dont il fait partie par exemple. L'information est donc importante dans notre village, mais également à l'extérieur, à chaque fois que les membres du Conseil général sont interpellés. Quand des personnes d'autres villages lui disent que Fontainemelon est complètement folle de venir dans la fusion car elle va y perdre, il explique que l'on ne va pas forcément y perdre et qu'il faut parler d'avenir. Il faut vraiment penser à une information plus générale dans les milieux dans lesquels on se trouve et cela appartient à chacun. Il rappelle également l'existence du journal du Val-de-Ruz et souhaite qu'un débat sur la fusion ait aussi lieu par ce biais, afin que des réponses puissent être données aux soucis qui se présentent. Certains soucis sont tout à fait légitimes et il s'agit de convaincre les gens. Il pense que l'on arrive plus facilement à influencer les gens par le bouche à oreille et par des petites tables que par de grandes séances, bien qu'il faudra quand même également une information publique. Il croit plus aux convictions de chacun qu'en la formation d'une commission de travail.

M. Pierre-André Stoudmann trouve important ce que M. Jean-Luc Jordan vient de dire. Il pense qu'il appartient à chacun de renseigner le Conseil communal lorsque quelqu'un interpelle un membre du Conseil général et qu'il ne peut pas répondre. Le personnel est un point important qui a été résolu de la manière la plus magnifique. Aujourd'hui, les deux personnes de l'administration présentes ce soir sont super motivées pour cette fusion, car cela va leur permettre aussi de faire autre chose et de se spécialiser dans un domaine. Il les taquine d'ailleurs de temps en temps en leur disant de réfléchir à ce qu'ils veulent faire et de prendre les devants, car ce sont peut-être les premiers qui auront les places les plus intéressantes, là où ils seront le mieux formés. Là, l'autorité politique au niveau communal a aussi un rôle à jouer, c'est celui de les motiver pour prendre une orientation intéressante. Il n'y a cependant pas de souci au niveau du personnel, puisque le travail, les classes de fonction et les salaires sont garantis. La seule chose qui ne l'est peut-être pas, c'est de se dire que l'on ne pourra plus prendre son chasse-neige à Fontainemelon et qu'il faudra peut-être le prendre à Cernier. A l'heure actuelle, personne ne le sait, puisque ce sont les nouvelles autorités qui le décideront. Mais du travail, il y en aura et les 15 administrateurs et le personnel administratif seront répartis. Le personnel a eu des séances d'information, où il leur a été montré ce que les nouvelles autorités pourraient faire. Il pense que l'on peut dire que la majorité est gagnante et motivée. Ceux qui ont peur, ce sont ceux qui ne sont pas sûrs de leur formation. Mais les employés qui sont bons, qui sont motivés et qui ont les compétences auront du travail dans la commune et du travail intéressant.

M. Jean-Luc Jordan souligne que dans la perception du personnel, les gens ont tendance à s'inquiéter et, lorsque l'on s'inquiète, on a plutôt tendance à être négatif. Il faut enlever ces craintes qui sont légitimes chez l'être humain. Il y a certainement des opportunités pour beaucoup, mais il y a aussi les personnes qui souhaitent rester dans le statut qui est le leur actuellement, et c'est aussi possible.

M. Angel Tames se déclare d'accord avec M. André Soguel, car il est difficile de répondre aux questions que la population, et même parfois la famille, posent car l'on a pas forcément les informations. Il a appris des choses ce soir, comme par exemple le montant des impôts, et cela le rassure car il pourra ainsi mieux l'expliquer. Mais pour l'expliquer correctement, il serait mieux de pouvoir donner des chiffres ou des graphes, soit quelque chose de plus que ce que l'on a maintenant à disposition. Il pense qu'il est utile de créer une commission, pour l'information aux médias par exemple, car si l'on agit chacun dans son coin, on va convaincre 5, 10 ou 20 personnes mais jamais tous. Il pense donc qu'il est important de le faire, car les mois passent très vite et il y aura des personnes qui n'auront même pas entendu parler de cette fusion le jour où ils devront la voter.

M. Pierre-André Stoudmann répond qu'il faut convaincre l'entourage de venir aux séances d'information pour arriver à un bon résultat. Il est facile de dire que l'on est contre et de ne pas venir se renseigner, mais il trouve cela dommage. Le projet a été porté à cinq, il faut maintenant que les Conseils généraux le portent également. Il faut le porter ensemble pour arriver à un bon résultat le 27 novembre. Chaque Conseiller général aura 100 pages à lire et trouvera ainsi toutes les informations utiles pour répondre aux questions.

M. Angel Tames trouve qu'il faut pouvoir répondre aux questions concrètes et non envoyer 120 pages à lire aux gens, car cela ne les intéresse pas. Il faut pouvoir expliquer aux gens ce que cela va leur coûter ou leur faire économiser, et il faut que les Conseillers généraux puissent répondre de façon officielle et non philosophique.

M. Pierre-André Stoudmann répond que ces interrogations seront satisfaites une fois que les documents seront en possession des Conseils généraux. Il peut simplement donner un chiffre ce soir, c'est celui du déficit des 15 communes additionnées pour 2011 qui est de 1,85 million alors que ce qui sera mis en place présente un bénéfice de CHF 12'000.--. Il ne va pas faire l'article ce soir, mais cela est dû aux synergies, aux gains sur un tas de choses et à l'amélioration des services. Ce sont des choses qui vont de soi. Il répète donc qu'il faut travailler ensemble et partager les questions avec le Conseil communal.

En ce qui concerne la question sur les médias, M. Pierre-André Stoudmann souligne que le comité de fusion a une spécialiste en communication, qui est responsable de communiquer avec les médias. Ce sont les médias qui s'approchent des différentes communes s'il y a un point particulier. Il n'y a pas que Fontainemelon... Il y a un bureau, un comité de fusion, un chargé de communication, le RUN; c'est une grosse "bastringue" et on ne doit pas faire cavalier seul. Il ne cache pas que le comité de fusion a quelques soucis avec d'autres communes et qu'il doit s'investir, en vue du 20 juin, pour faire passer le message et leur montrer ce qu'elles gagnent en venant avec nous, plutôt que d'aller se marier avec Neuchâtel.

La Présidente fait remarquer que l'on voit bien l'importance de chaque individu pour faire passer le message. Elle souhaite cependant revenir à la question de créer une commission, pour savoir si cela ne pourrait pas apporter un plus, soit d'avoir quelques membres du Conseil général qui étudient le moyen de faire passer une communication différente.

M. Armand Blaser pense que la question soulevée par M. André Soguel est importante. D'ici le 20 juin, on devrait voir plus clair sur la stratégie de communication des communes qui auront dit oui par le biais de leur Conseil général.

Il souhaite savoir si, une fois que les 15 communes auront dit oui - car il faut être conscients que s'il n'y en a que 13, on recommence tout - les exécutifs actuels vont imaginer une information commune à l'ensemble des citoyens ou bien si chaque Conseil communal, qui est proche de sa population, va faire sa propre information. Pour sa part, il attend d'avoir plus d'information sur la stratégie officielle des exécutifs, car cela fait partie de leur responsabilité de faire quelque chose, et ensuite, en tant que partis politiques, les Conseillers généraux viendront en appui. A ce moment-là, il y aura deux possibilités, soit celle de faire une commission officielle du Conseil général ou celle de faire un groupe de travail interpartis, tout en collaborant avec le Conseil communal. Mais au vu des enjeux financiers qu'il y a derrière, il faut quand même faire attention car la population ne ressentirait pas nécessairement bien que les communes engagent des milliers de francs pour faire passer leur point de vue, y compris pour la publicité que pourrait faire les partis. Il faut sentir ce qui est du domaine du possible et ce qui est juste. On ne peut pas, en tant que commune, engager des sommes énormes, ne serait-ce que par rapport au nombre d'opposants. Il estime qu'avant le 20 juin, le Conseil communal devra tenir le Conseil général au courant sur la stratégie des exécutifs et de la manière dont il faudra travailler. Il y a en effet un message global à donner à la population et un message spécifique à donner à celle de Fontainemelon en terme financier. Il rappelle les perspectives de travail du canton, comme chacun a pu lire cette semaine dans la presse, par exemple la ville de La Chaux-de-Fonds qui s'étonne que le Locle ou Neuchâtel fassent du bénéfice, alors qu'eux, qui ont bien travaillé, n'en font pas. Notamment par rapport à la répartition de l'impôt des personnes morales, il y a des projets pour qu'il soit mieux réparti entre les communes du Canton. Si cela se concrétise et que l'on a des éléments, c'est quelque chose de très fort pour nous, car cela signifie qu'à terme, nous ne serons plus les seuls bénéficiaires de notre personne morale importante et la donne va changer. Notre coefficient de 57 pourrait ainsi également monter à 63 ou 64. Il y a beaucoup d'éléments de ce genre qu'il faut travailler et il pense que, du côté du parti socialiste, ils sont prêts à collaborer avec le parti libéral-radical.

M. Jean-Luc Jordan abonde dans le sens des propos tenus par M. Armand Blaser. Il pense qu'il est important de donner un message des politiques après la votation du Conseil général, que la population se rende compte que c'est une volonté politique représentée par les partis et non plus par les élus. Il est plutôt partisan de l'inter-parti.

M. Pierre-André Stoudmann répond à M. Armand Blaser qu'il n'y a pas un franc de la commune de Fontainemelon qui sera engagé pour cela. Il y a le comité de fusion, auquel Fontainemelon participe financièrement, qui a une spécialiste en communication, personne qui est payée à CHF 150.-- de l'heure par l'ensemble des communes. Mais l'intention n'est pas de dépenser des milles et des cents pour cela. Il n'y a pas besoin de faire publication sur publication, car cela n'amène rien. Par contre, la population pourra venir se renseigner et aura accès au dossier que les Conseillers généraux recevront prochainement. Il rappelle également qu'en plus des médias, il y a le site internet et il invite chacun à aller le consulter à l'adresse www.vaudruziens.ch. La population, si elle est intéressée, peut aussi se rendre à cette adresse.

M. Pierre-André Stoudmann informe également que le comité de fusion ne peut pas travailler avec les éléments cités par M. Armand Blaser. Il s'agit principalement de projets (fiscalité des personnes morales, désenchevêtrement et autre) dont on ne sait pas ce qui va être décidé ou ce qui sera fait avant le 1^{er} janvier 2013. Il n'est donc pas possible de dire : "si, éventuellement... il se passera cela". Il est clair que Fontainemelon va perdre 50 % de l'impôt de ses personnes morales si la loi passe.

Contrairement à d'autres communes, comme celle de la Tène par exemple, qui explose car elle a beaucoup d'entreprises qui ne paient actuellement pas d'impôts. Il faut avoir effectivement ce langage-là, en rendant les gens attentifs au fait que tout est magnifique aujourd'hui, mais que l'on n'est pas convaincu que cela puisse durer demain. Il donne raison à M. Armand Blaser qui préconise de tenir ce langage, mais à ce jour, on ne peut pas chiffrer, car il y a trop d'éléments inconnus. Il est vrai que l'on devrait se projeter dans 10 ans, mais c'est un exercice difficile, avec tout ce que nous promet le Conseil d'Etat !

La Présidente propose de clore ce divers, car chacun s'est rendu compte de l'importance de travailler ensemble, que ce soit le Conseil général avec le Conseil communal, ou les partis plutôt que les élus. Il est donc prématuré de décider ce soir quelle serait la meilleure piste à prendre, mais il faudra être extrêmement réactifs le 20 juin si l'on veut être efficaces.

M. Jean-Luc Jordan souhaite avoir des informations quant aux événements qui se sont passés à la ferme Matile et qui ont été relatés dans la presse, à savoir quelles mesures ont été prises et quels sont les risques pour demain.

M. Patrick Lardon répond que le Conseil communal a également appris les événements qui se sont passés il y a 15 jours. Il est allé aux nouvelles pour savoir ce qu'il en était et des contacts ont eu lieu avec la police neuchâteloise. Le Conseil communal n'a cependant pas attendu cet événement extraordinaire pour avoir des rencontres régulières avec les responsables du canton, du centre et de la police. Le Conseil d'Etat, la police et les responsables du Service de l'asile ont des séances trimestrielles avec le Conseil communal. Les événements qui se sont passés ont marqué les esprits, mais cela s'est passé et a été géré à l'interne, à l'intérieur du bâtiment. Il est cependant clair que l'on ne peut pas rester inactif et insensible. Le Conseil communal a donc pris la décision de s'approcher du Conseiller d'Etat responsable de secteur de l'accueil pour lui rappeler certains éléments et s'assurer que la population de Fontainemelon puisse continuer à vivre de manière harmonieuse et se sente en sécurité.

Mme Marlyse Monnard fait remarquer qu'il y a tout-de-même une télévision qui a été lancée par la fenêtre, à l'endroit où elle passe tous les jours avec des enfants. Elle aurait tout aussi bien pu passer par là 15 minutes avant !

M. Patrick Lardon répond que cela peut aussi arriver chez d'autres personnes. C'est arrivé ce jour-là, mais il faut bien comprendre que c'était dans le contexte d'un jour particulier.

M. Pierre-André Stoudmann souligne que le Conseil communal est attentif à ce qui se passe. Il a des contacts réguliers avec la police et le Conseiller d'Etat Thierry Grosjean et demandera une sécurité supplémentaire. Il n'est pas d'accord que la population subisse ce genre d'événements ! Qu'une télévision passe par la fenêtre, c'est effectivement inadmissible ! Il y a d'autres problèmes qui se passent dans le district et encore d'autres à Couvet, mais le Conseil communal est là pour assurer une sécurité et il veut la garantir à la population. C'est une condition qui avait été exigée en son temps auprès du Conseiller d'Etat Bernard Soguel pour louer la ferme Matile. C'est un dossier qui est traité avec toute sa sensibilité et son importance par le Conseil communal.

M. Patrick Lardon informe que les responsables du centre ne sont pas insensibles à ces problèmes. Pour éviter que cela se reproduise, ils ont d'ores et déjà interdit les télévisions dans les étages.

M. Jean-Jacques Bolle pense qu'il s'agit d' un petit fait divers et qu'il ne faut pas dramatiser. Car alors, il faut aussi enlever la vaisselle, les souliers, les chaises ou tout ce qui pourrait être jeté par une fenêtre ! Il ne faut pas exagérer !

La Présidente propose de clore le débat avant qu'il ne dérape.

Elle rappelle l'avis qu'elle a lancé concernant la fête scolaire du 24 juin. La liste des participants commence à se remplir, il y a déjà une bonne équipe pour tenir le bar dès 22h, il y a du monde pour la préparation de la viande, mais il faudrait encore un peu de monde pour contribuer au succès de cette fête scolaire. Toute aide sera fortement appréciée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 22h05.

Au nom du Conseil général,

La Présidente : La Secrétaire :

M.-P. TULLII

L. COSI